



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

(UAC)



FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

(FLASH)

DEPARTEMENT D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE

(DHA)

MEMOIRE DE LICENCE

Option: Histoire Economique

LA POLITIQUE D'INDUSTRIALISATION
SOUS LE REGIME DU PARTI DE LA
REVOLUTION POPULAIRE DU BENIN
(PRPB) : 1972-1989

Réalisé par:

Anass OROU GANNI BACHABI

Sous la direction de:

Agossou Arthur VIDO

Assistant au Département d'Histoire
et d'Archéologie

Année académique : 2015-2016

Sommaire

Dédicace	iii
Remerciements	iv
CHAPITRE I :ETAT DES LIEUX DU TISSU INDUSTRIEL AU DAHOMEY : 1960-1972.7	
CHAPITRE II :STRATEGIE NOUVELLE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL AU BENIN : 1972-1989.	12
CHAPITRE III :IMPACT DE LA POLITIQUE D’INDUSTRIALISATION SUR LE PLAN SOCIO-ECONOMIQUE AU BENIN : 1972-1989	30
CONCLUSION	37
SOURCES ET ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES	38
TABLE DES MATIERES	41

Dédicace

A notre mère Mémounatou ALI.

Remerciements

A Dieu Tout Puissant, qui nous a prêté la vie, la santé ainsi que les moyens nécessaires pour la réalisation de ce travail.

A monsieur Agossou Arthur VIDO qui a accepté de diriger ce travail malgré ses multiples occupations. Si ce travail a quelques mérites, c'est à lui que nous le devons. Qu'il trouve ici l'expression de nos sentiments de gratitude.

A tous les enseignants du Département d'Histoire et d'Archéologie qui ont contribué à notre formation. Nous leur rendons ici nos hommages mérités.

A notre père Ibrahim OROU GANNI BACHABI, à notre oncle Soumaïla OROU GANNI BACHABI et à sa femme Adama GAMBARI pour leurs soutiens moral, matériel, et financier indéfectibles.

A nos marâtres Hawaou SOFO, Zoubératou, Azaratou Rouga pour leurs soutiens ;
A notre cousin Kisito CHABI SIKA et à notre cousine Mati CHABI SIKA pour leurs conseils et surtout pour leurs soutiens.

A nos grands frères Fadel OROU GANNI BACHABI et Nazir OROU GANNI BACHABI pour leurs conseils.

A notre cousin Soleck OROU GANNI BACHABI pour son soutien et l'accueil chaleureux qu'il nous a réservé lors de notre séjour à Porto-Novo.

Que nos cousines Nafissatou OROU GANNI BACHABI, Ouzéfath ABADA, nos cousins Madjidou OROU GANNI BACHABI, Safiou OROU GANNI BACHABI, Azizou ABADA trouvent ici l'expression de nos témoignages.

Que nos amis et frères Djibril Inoussa, Arouna Djibril, KpangorRidwane, SoukaléAmida, AdamouAboubakar, SéidouSoumaïla, ArogouKolawolé, YarouHaliki, WorouChiratoulaye, Worou Boom Kyô trouvent ici l'expression amicale de toutes nos gratitudes.

Que toute la famille OROU GANNI BACHABI retrouve ici nos sincères reconnaissances.

Enfin, nos sincères gratitudes vont à l'endroit tous ceux qui nous ont aidés de près ou de loin.

Intitulés des sigles et acronymes

AFM: AfricanFoam and Mattress

ANR : Assemblée Nationale Révolutionnaire

BBD : Banque Béninoise pour le Développement

BCM: Benin Chemical and Marketing

BCP : Bureau Central des Projets

BELIMINES : Société Bénino-Libyenne des Mines

BRAO : Boissons de Renouveau « ARANSE OLUWA »

CAMEC : Compagnie africaine de métaux et de produits chimiques

CC : Comité Central

CCIB : Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin

CEB : Communauté Electrique du Bénin

CEN : Conseil Exécutif National

CIB : Céramique Industrielle du Bénin

COBEMAG : Coopération Béninoise de Matériels Agricoles

COMESUD : Constructions Métalliques du Sud

CP : Comité Permanent

DIN : Direction de l'Industrie

EDF : Entreprises DEGUENON et Fils

FAA : Forges et Ateliers d'Adjaka

FASJEP : Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Politiques

FMI : Fonds Monétaire International

GMB : Grands Moulins du Bénin

GMR : Gouvernement Militaire Révolutionnaire

IBER : Industrie Béninoise de Réfrigération

IBETEX : Industrie Béninoise de Textile

INSAE : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique

MABECY : Unité de montage de cycles et de cyclomoteurs

MANUCI : Manufacture de Cigarettes et d'Allumettes du Bénin

MED : Société Menuiserie Ebénisterie DAIZO

OAPI : Organisation Africaine de la Propriété Industrielle

OCBN : Organisation Commune Bénin-Niger

ONAB : Office National du Bois

ONEPI : Office National d'Édition, de Presse et d'Imprimerie

PCD : Parti Communiste du Dahomey

PEB : Plastiques et Elastomères du Bénin

PIB : Produit Intérieur Brut

PMI : Petites et Moyennes Industries

PNIN : Politique Nouvelle d'Indépendance Nationale

PPS : Projet Pétrolier de Sèmè

PRPB : Parti de la République Populaire du Bénin

SABLI : Société Agro-animale Bénin-Arabe Libyenne

SATEL : Société Africaine des Techniques Electroniques

SBEE : Société Béninoise d'Electricité et d'Eau

SBPG : Société Béninoise de Pointes Galvanisées

SCB : Société des Ciments du Bénin

SCO : Société des Ciments d'Onigbolo

SEB : Société d'Engrais du Bénin

SFPI : Société de Fabrication de Portes Iso planes

SINTROM : Société Industrielle de Trombones

SIP : Société Industrielle des Plastiques

SIRB : Société industrielle de rechapage du Bénin

SITEX : Société des Industries Textiles du Bénin

SNAHDA : La Société Nationale des Huileries du Dahomey

SOBEG : Société béninoise des gaz industriels

SOBEGI : Société Béninoise de Gaz Industriel

SOBEPAR : Société Béninoise de Parfumerie

SOBEPEC : Société Béninoise des Peintures et Colorants

SOBETEX : Société Béninoise des Textiles

SOBIB : Société pour le Développement Industriel du Bénin

SOBOGAZ : Société des Boissons Gazeuses

SONACI : Société Nationale des Ciments

SONAFEL : Société Nationale des Fruits et Légumes

SONICOG : La Société Nationale pour l'Industrie des Corps Gras

SOTRAM : Société de Transformation des Métaux

SPB : Société des Pesticides du Bénin

SSS : Société Sucrière de Savè

TC : Taux de Croissance

UNSTB : Union Nationale des Syndicats et Travailleurs du Bénin

VAI : Valeur Ajoutée Industrielle

INTRODUCTION

Au lendemain des indépendances, les pays africains en général et le Bénin en particulier ont été fascinés par l'industrie, c'est-à-dire l'usine équipée de matériels les plus sophistiqués qui allait leur permettre, croyaient-ils, de faire un bond en avant de plusieurs siècles. La stratégie de développement a fortement insisté sur la nécessité de modifier les structures économiques existantes, c'est-à-dire d'assurer un rythme de croissance plus important aux secteurs vitaux de l'économie, notamment le secteur industriel. L'objectif de tous les plans de développement était donc, du point de vue structurel, d'accroître la participation du secteur industriel à la formation du Produit Intérieur Brut(PIB).

Vu ce grand enthousiasme démontré au cours de ces années par rapport à l'industrialisation dans notre pays, nous avons choisi d'étudier, les tenants et les aboutissants d'un tel programme qui n'a pas connu le succès escompté.

Le choix du thème de cette étude est dicté par deux raisons : le premier est la très faible contribution du secteur industriel à la production de la richesse nationale alors que le pays dispose d'énormes potentialités. Le second est la persistance des problèmes de développement économique et social. En effet, depuis le 30 novembre 1972, le Gouvernement Militaire Révolutionnaire(GMR) avait édifié, dans notre pays, une économie nationale indépendante et prospère, fondée sur un programme de construction nationale et de politique nouvelle d'indépendance nationale.

Vouloir étudier la politique d'industrialisation dans le développement économique et social du Bénin exigerait une étude exhaustive du secteur industriel. Ne disposant pas de temps nécessaire pour une telle couverture, nous avons circonscrit notre recherche à la partie la plus structurée du secteur, c'est-à-dire aux unités industrielles modernes.

Bien avant nous les études se sont portées sur la politique d'industrialisation. Nous avons entre autre : Gbaguidi (M.O.) et Daba (L.), *La politique d'industrialisation au Bénin de 1981 à 1990 : Evolution des mesures d'incitations et de production*, Mémoire de maîtrise, Université Nationale du Bénin, p.60 ; Adohinzin (A.) etAdjovi (L.), *Etude typologique et impact socioéconomique de l'industrie béninoise*, Mémoire de maîtrise, Université Nationale de Bénin, 1988, p.108. Mais la plupart de ces travaux portent sur un aspect de cette politique d'industrialisation ou sur une branche de l'industrie.

C'est pourquoi réfléchir sur la politique d'industrialisation dans une perspective historique, consiste à faire sortir des sentiers battus un résultat démontrant les goulots

d'étranglement d'une industrialisation échouée au Bénin, mais aussi de contribuer à mettre au jour sa part au développement économique et social du Bénin.

L'objectif de cette étude est d'analyser et d'apprécier la contribution de cette politique d'industrialisation au développement économique et social du Bénin. Il vise aussi à amener l'Etat à s'inspirer des expériences du passé pour mieux orienter ce secteur qui constitue le talon d'Achille de tout développement.

L'année 1972 marque sur le plan politique l'avènement du Gouvernement Militaire Révolutionnaire qui met fin à l'instabilité politique caractéristique de notre pays depuis 1963. Ainsi, conformément au discours programme du 30 novembre 1972, de nombreuses décisions politiques ont été prises pour faire jouer à l'industrie son rôle de « moteur » de l'économie nationale¹. Sur le plan économique, elle marque l'édification d'une économie indépendante fondée sur le programme de construction nationale et de politique nouvelle d'indépendance nationale.

L'année 1989, quant à elle, marque la chute du régime révolutionnaire et l'aggravation de la récession économique ce qui a conduit à la faillite des entreprises industrielles. En effet, la plupart de ces entreprises accumulaient d'importants déficits d'exploitation et leur contribution au budget national était largement inférieure aux investissements effectués par l'Etat². Cette situation amène le pays à signer son premier Programme d'Ajustement Structurel (PAS) afin de pouvoir faire face à la crise socio-économique.

Pour réaliser ce travail, nous avons eu recours à plusieurs sources. Nous avons consulté des sources d'archives à Cotonou, puis à Porto-Novo notamment les centres de documentation. Les sources imprimées sont diverses et variées. Elles nous livrent de nombreuses données quantitatives avec de précieux détails. Les annuaires statistiques publiés périodiquement par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) en font partie.

A la bibliothèque nationale, les ouvrages généraux nous ont fourni les informations sur l'évolution de l'économie mondiale et les différentes crises qui sont intervenues. Aussi, nombreux sont les mémoires de maîtrise soutenus à la Faculté des Sciences Juridiques,

¹ *Le Bénin 10 ans de révolution*, Cotonou, Graphic Ouest Africa, 1982, p. 31

² Rapport sur l'état de l'économie nationale 1993, 92p.

Economiques et Politiques (FASJEP³) qui nous ont donné beaucoup d'informations sur l'industrie.

Les sources bibliographiques ci-dessus ont été utilisées pour évaluer la contribution de cette politique d'industrialisation au développement économique et social de notre pays.

L'approche quantitative a été notre outil d'analyse privilégié. Toutefois, la méthode quantitative n'est pas une fin en soi. Elle est un instrument supplémentaire de la recherche au service de l'histoire totale.

Les difficultés rencontrées sont nombreuses et de divers ordres. D'abord, les personnes ressources interrogées ne nous ont pas fourni des précisions chiffrées. Elles se sont contentées de nous orienter vers les institutions telles que l'INSAE et le Ministère du Plan.

Ensuite, notre déception fut grande à la Direction Générale de l'Industrie à Cotonou. Ce lieu où nous pensions trouver presque toutes les informations concernant notre recherche, ne dispose malheureusement pas d'un centre de documentation. Aux archives nationales à Porto-Novo, nous n'avons obtenu que quelques informations livrées par des rapports et autres plans de développement élaborés par le gouvernement et les experts.

Mais toutes ces difficultés ne nous ont pas empêché de faire notre travail de recherche qui se présente en trois chapitres : le premier concerne l'état des lieux du tissu industriel au Dahomey : 1960-1972. Le deuxième prend en compte la stratégie nouvelle de développement industriel au Bénin : 1972-1989. Le troisième porte sur l'impact de la politique d'industrialisation sur le plan socio-économique au Bénin : 1972-1989.

³ FASJEP : actuel FADESP

CHAPITRE I :
ETAT DES LIEUX DU TISSU INDUSTRIEL
AU DAHOMEY : 1960-1972

I₁- L'industrie, parent pauvre des investissements publics (1963 à 1970)

A la fin de la Seconde Guerre Mondiale, trois nouvelles théories virent le jour dans le domaine de l'industrie à savoir, la théorie de substitution des importations, la théorie de sous-traitance et la théorie d'industrie d'exportation. Ces théories étaient devenues des stratégies de développement pour la plupart des pays sous-développés au lendemain de leur indépendance.

La République du Dahomey, à l'instar des autres pays en voie de développement, mit en œuvre pour son industrialisation la théorie d'industrie d'exportation comme toutes les autres stratégies, elle eut pour mobile d'organiser la production industrielle dans les conditions optimales qui favoriseraient les transferts de valeurs.

Pour ce faire, deux plans d'Etat avaient été mis en œuvre entre 1962 et 1970. Il s'agit du plan quadriennal (1962-1965) et du plan quinquennal (1966-1970). Le caractère principal de ces différents plans était l'accroissement des produits d'exportation. Les investissements étaient orientés en priorité exclusive aux cultures d'exportation. Comme le montre le tableau n°1 ci-dessous.

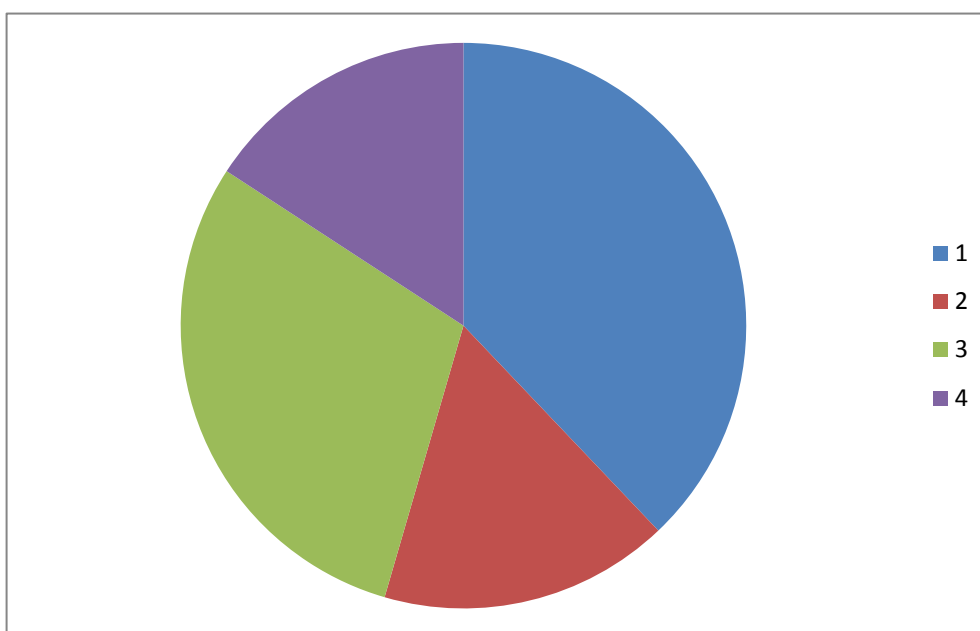
Ce plan avait pour objectif de corriger progressivement le déficit budgétaire du pays, les défaillances structurelles de l'économie dahoméenne et d'améliorer le niveau de vie des citoyens.

Tableau n°1 : Répartition sectorielle des crédits des plans (1962-1970)

N° d'ordre des plans	Périodes	Crédits libérés	Secteur concerné			
			Développement rural	Développement industriel et commercial	Infrastructures	Equipements sociaux et administratifs
1 ^{er} plan	1962-1965	24143,7	9657,5	2414,4	7243,1	4828,7
2 ^{ème} plan	1966-1970	13756,03	4718,3	3892,9	4016,7	1127,9
Total	1962-1970	37899,7	14375,8	6307,3	1259,8	5956,6
%		100	37,9	16,6	29,7	15,8

Source : Nos calculs à partir des informations tirées d'Awo (A. D.), *op. cit*, p.68

Graphique 1 : Répartition sectorielle des crédits des plans (1962-1970)



Le camembert nous montre que 37,9% des crédits, soit 14375,8 millions de francs CFA, servirent au développement rural. Ceci s'explique par la volonté métropolitaine de spécialiser ses colonies en général et le Dahomey en particulier dans la monoculture. Ces investissements ne visaient qu'à encourager les cultures de rente, notamment celles du palmier à huile et du coton. Ce qui explique le caractère extraverti de l'agriculture. Les infrastructures absorbèrent 29,7% des investissements des plans, soit 1259,8 millions de francs CFA, et les équipements sociaux et administratifs 15,8%, soit 5956,6 millions de francs CFA. Quant à l'industrie et le commerce, ils n'ont reçu que 16,6% soit 6307,3 millions de f.CFA alors que la modernisation de ces secteurs reste très nécessaire pour la croissance de l'économie du pays.

Somme toute, de 1962 à 1970, il ya eu deux plans de développement. Le pouvoir public accorda très peu d'attention à l'industrie et au commerce. L'industrie demeura le parent pauvre pendant cette période. Nous retenons que les plans étaient conçus, non pas de façon à lancer le Dahomey sur les rails du développement, mais à le confirmer dans la mono-exportation des produits du palmier à huile⁴.

⁴TAHO (A.S.), *Etude critique des plans de développement économique et social du Dahomey-Bénin (1946-1992)*, mémoire de maîtrise d'Histoire, Université d'Abomey Calavi, 2011, p.44-45

I₂- Des industries de transformation pour l'exportation.

A partir de 1950, le gouvernement français envisagea la construction, sur la côte occidentale de l'Afrique, de huit huileries de palme. Compte tenu de l'importance de sa palmeraie, quatre furent implantées au Dahomey. Ainsi, conformément à son objectif, le gouvernement français offrait la priorité au palmier à huile et au coton, des huileries de palme et des usines d'égrenage furent les premières à s'implanter. Pour ce faire, dès 1963, le capital étranger s'intensifie dans la mise en place de palmeraies industrielles sélectionnées et la naissance de l'industrie en aval de cette production. Des huileries naquirent pour traiter les régimes de palme. Une huilerie d'arachide devait traiter l'arachide produite localement. Le coton de la variété Allen est transformé en fibre par la Compagnie Française de Développement du Textile(CFDT). En 1968, la Société Dahoméenne du Kénaf (SODAK) devait réaliser la production industrielle de fibres et sacs. La Société Nationale des Huileries du Dahomey (SNAHDA) fut créée en 1961 pour assurer la production et la commercialisation des produits du palmier à huile. La savonnerie de Biblis et la savonnerie de Farner fournissaient des savons aux populations. Une petite brasserie (SOBRADO), des ateliers de montages de transistors, de cycles et de véhicules ; une usine de congélation de crevettes ; une usine de pâtes alimentaires ; une fabrique de peintures ; une usine de chaussures (petites sandales en plastique) et une petite industrie textile (ICODA) constituaient la branche industrielle ajoutée à l'artisanat.

Les paysans étaient contraints à la production du coton fourni à la CFDT pour être transformé en fibre qui constitue la matière première nécessaire à la prospérité des fabriques françaises de textiles à cycle de production plus complet. Signalons que l'exportation du coton fibre était l'activité la plus rentable car les paysans livraient presque gratuitement le fruit de leurs efforts. Ainsi, la Société Walkden détenait trois usines d'égrenage installées respectivement à Savalou, N'Dali et à Djougou⁵. Deux usines d'égrenage étaient également construites à Bohicon et à Kandi sous initiative de la CFDT. Au cours de cette période, le sous secteur industriel avait conservé les traits caractéristiques d'une économie de traite avec un tissu industriel désarticulé, déséquilibré et non intégré à un secteur agricole prédominant orienté vers les cultures d'exportation soutenues par une politique agricole peu dynamique.

⁵AWO (D.A.), *Puissance publique et politiques agricoles au Dahomey (Bénin) : 1946-1975*, mémoire de maîtrise d'Histoire, Université d'Abomey Calavi, 2003, p.54.

I₃- Une faible participation à la croissance économique

Sur la période allant de 1962 à 1970, la contribution du sous secteur industriel dans l'économie était très faible. Cette faiblesse est due au caractère embryonnaire de ce secteur. Ainsi, la volonté de l'Etat de mettre en œuvre des stratégies de développement économique et social, renfermant les grandes orientations du développement industriel s'était vue menacer dans la réalisation par l'instabilité politique⁶. Elle se caractérise alors par : un tissu industriel quasi inexistant composé seulement de sept industries datant de la colonisation (1952 à 1959) et de dix-neuf industries créées entre 1960 et 1972, révélant de surcroît une "forte" concentration (74,0%) à Cotonou et dans le département de l'Atlantique ; la prédominance des industries alimentaires (50%) ainsi que la prédominance du Secteur Privé (61,53%) sur le secteur public intégral (23,08%) ou mixte (15,38%)⁷ ; un secteur agricole orienté vers les cultures d'exportation ; la non diversification dans la production industrielle et l'absence de cohérence de la politique industrielle ; l'inexistence d'échanges interindustriels, parce que s'agissant d'industries par substitution d'importations, et que les quelques grandes entreprises à capitaux essentiellement privés étrangers étaient tournés vers l'extérieur ; la quasi absence du capital privé national dans les activités industrielles. La part de l'industrie et de l'artisanat ne fournissait que 12% à l'économie nationale.

⁶Les difficultés économiques nées au lendemain de l'indépendance ont provoqué le mécontentement des travailleurs. Ce qui a entraîné un coup d'Etat militaire le 28 Octobre 1963 dirigé par le Colonel Christophe Soglo alors chef d'Etat-major de l'armée dahoméenne. Il prit le pouvoir et annonça la dissolution de l'Assemblée Nationale et la suspension de la Constitution. C'est là le début d'une période d'instabilité politique et institutionnelle. Un véritable malaise régnait au sein des institutions de l'Etat. En effet, en l'espace de douze ans, on a enregistré cinq Constitutions, dix Présidents, et une douzaine de coup d'Etat dont cinq réussis (Rogatien TOSSOU, cours sur Histoire politique du Bénin).

⁷ Plan stratégique de développement du secteur de l'industrie, 2013-2020, octobre 2013.

CHAPITRE II :
STRATEGIE NOUVELLE DE DEVELOPPEMENT
INDUSTRIEL AU BENIN : 1972-1989

II₁. La vision industrielle du PRPB : (1974-1982)

Dès le déclenchement de la révolution du 26 octobre 1972, le Gouvernement Militaire Révolutionnaire s'était appliqué à mettre en place une stratégie nouvelle de développement fondée sur l'étatisation de l'économie. Cette stratégie prétend bouleverser à long terme les structures et les conditions de production⁸.

L'année 1974 peut être considérée comme une ligne de partage des eaux dans l'histoire économique du Dahomey indépendant. Alors que dans la première décennie de l'indépendance, les actions de l'Etat dans l'économie étaient souvent indirectes, on y assiste à partir de 1972 à un accroissement de son intervention directe. Ce volontarisme qui contraste avec le laisser-faire des régimes précédents s'accroît surtout à partir de 1974, à la suite de l'adoption du Marxisme-léninisme comme idéologie d'Etat. Dès lors, le gouvernement révolutionnaire procéda à une série de réformes dont la prise en charge des secteurs vitaux contrôlés jusque-là par des intérêts étrangers et la transformation de services publics en offices ou en société d'Etat.

Ainsi, de douze sociétés d'Etat en 1972, le portefeuille des entreprises d'Etat s'hypertrophie avec cent vingt entreprises publiques et semi-publiques dont soixante sociétés provinciales couvrant presque tous les secteurs d'activité en 1980. Cette extension fulgurante du secteur public résultait du nouveau choix idéologique et avait pour objectif d'accumuler les ressources nécessaires au financement du processus de développement⁹. Les options idéologiques divergentes voire antagonistes sur la condition de l'intervention de l'Etat dans l'économie, la création de vastes secteurs publics, devinrent au cours des décennies 1960 et 1970, pour la plupart des pays ouest-africains (Côte d'Ivoire, Niger, Togo, etc.) le moyen d'accélérer le développement économique et social.

L'étatisation de l'économie allait donner à l'industrie la première place dans les programmes de développement.

Ainsi, le discours programme du 30 novembre 1972 affirmait avec force que : « la prise en charge progressive par l'Etat, des secteurs vitaux de l'économie, conditionne le développement et l'indépendance du pays ainsi que la mise en valeur rapide de ses

⁸ F. GODIN, *Bénin 1972-1982, La logique de l'Etat africain*, Paris, L'Harmattan, 1986, p.33.

⁹ En fait, la gestion efficace de ces entreprises devait générer d'importantes ressources qui permettent non seulement à l'Etat d'avoir un budget de fonctionnement non aléatoire, mais aussi de disposer d'un budget d'équipement et d'investissement, instrument opérationnel d'une politique de développement satisfaisant en priorité les besoins vitaux des populations.

ressources¹⁰. ». Des mesures institutionnelles furent prises pour organiser et contrôler le secteur de l'industrie. Aux termes d'une ordonnance, l'Etat obligeait dès le 07 février 1973, les entreprises industrielles et commerciales installées au Dahomey à y domicilier leur siège social et à tenir leur comptabilité sur le territoire national. De plus, il leur est fait l'obligation de réinvestir une bonne partie de leurs bénéfices dans le pays. Pour le régime, il s'agissait surtout de contraindre les investisseurs étrangers à établir des filiales en remplaçant des succursales qui existaient et de permettre par-là, aux capitaux locaux de devenir actionnaire, de manière significative dans lesdites sociétés. Ces mesures amorcèrent la rupture avec la période d'avant 1972. Ainsi, le tournant décisif dans la politique industrielle avait été réalisé avec l'adoption du premier plan triennal d'Etat de la République Populaire du Bénin en 1978.

Désormais, l'industrie est déclarée « moteur » de l'économie béninoise. L'originalité de la nouvelle politique résidait dans la priorité donnée à l'investissement public. Les raisons de ce privilège étaient tout entier contenues dans le plan : « l'impossibilité de promouvoir le développement sur la base de l'initiative privée quasi-inexistante dans les secteurs stratégiques de la croissance conduit naturellement le plan à appuyer sa réalisation sur le réseau existant des sociétés d'Etat et d'économie mixte, et sur son renforcement¹¹ ». En d'autres termes, on attribue à l'investissement public le rôle moteur et directeur de l'investissement national. Il aura, en effet, la fonction de structurer l'ensemble de l'appareil productif national, d'assurer constamment les cohérences sectorielles et spatiales et d'impulser la dynamique d'une croissance auto-entretenu.

L'Etat se fixa dorénavant pour objectif d'amorcer le processus d'industrialisation. Ainsi, 45,7 % des investissements du Plan triennal 1978-1981 furent consacrés par la nouvelle politique comme le montre le tableau n°2 ci-dessous.

¹⁰ Discours-Programme présenté par le Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU, Chef du Gouvernement Militaire Révolutionnaire à Cotonou, le 30 novembre 1972, in MISON, Recueil des discours du camarade Président de la République, le Lieutenant-colonel Mathieu KEREKOU, Cotonou, 1975, p. 19

¹¹ AGOLI-AGBO Albéric I., 2000, *Une banque au développement du Bénin : La Banque du Développement (1954-1989), mémoire de maîtrise d'Histoire, Université d'Abomey Calavi, p. 85.*

Tableau n°2: Investissements du plan triennal :1978-1981 (en milliards de f.cfa) par secteur d'activité.

Secteurs d'activité	1978-1981	
	Montants alloués (milliard de F.CFA)	%
Développement rural	26,0	10,7
Industrie et artisanat	111,5	45,7
Equipements et transports	54,8	22,5
Services publics	22,1	9,0
Tourisme	3,2	1,3
Commerce	3,5	1,4
Services sociaux	22,8	9,4
Energie	-	-
Total	243,9	100

Source : Titré de : AWO (A.D.) *Problématique du développement agricole au Dahomey/BENIN de 1960 à 2010*, thèse de doctorat unique, Université d'Abomey Calavi, 2014, p. 153.

L'analyse de ce tableau révèle que le plan triennal (1978-1981) accorda presque la moitié de ses investissements (45,7%) au secteur de l'industrie et de l'artisanat contre 22,5% pour les équipements et transports et 22,1% pour les services sociaux. L'agriculture qui fut la base de l'économie n'absorba que 10,7%.

En effet, par rapport à ses prédécesseurs, le plan triennal 1978-1981 fut celui qui, pour la première fois, annonçait de façon détaillée la stratégie de développement économique du pays ; celle qui devait conduire au bouleversement à long terme, de toutes les structures et des conditions coloniales de production¹². Dans cette optique, il afficha deux objectifs fondamentaux : l'indépendance nationale et le développement autocentré qui imposait à l'Etat

¹²F. GODIN, 1986, p. 33 cité par Dieudonné A. AWO, 2014, p. 153

de travailler à l'émergence du marché intérieur en substituant les importations par les exportations en mettant en place un secteur industriel financé par l'agriculture identifiée comme base de l'économie nationale. Ainsi, le secteur agricole reçut 10% des crédits libérés pour assurer l'autosuffisance alimentaire, augmenter le pouvoir d'achat des populations rurales, participer au financement de la croissance en améliorant les techniques de production et la qualité de la main-d'œuvre agricole et approvisionner à meilleur prix et de façon régulière toutes les industries agricoles en matières premières¹³. Les investissements dans l'industrie et l'artisanat allaient servir majoritairement à la création, en amont, des industries qui allaient fournir des facteurs de production à l'agriculture (7,8% des crédits libérés) et en aval, au développement des usines de transformation des matières premières agricoles et minières (37,9% des investissements)¹⁴.

Mais, dans la pratique, le plan fut compromis par deux insuffisances majeures. Premièrement, la plupart des projets conçus en cette période n'avaient pas répondu aux critères de rentabilité retenus au niveau des institutions financières nationales. De plus, plusieurs organismes d'aide hésitaient à investir dans ce secteur qui était en pleine mutation. Aussi, les capitaux étrangers n'avaient-ils pas nourri un grand intérêt pour l'agriculture. Pour cela, en dépit de l'importance du secteur agricole plusieurs fois réaffirmée, seulement 10% des crédits lui furent consacrés.

Deuxièmement, sur un montant total de 243,9 milliards de F.CFA, les apports financiers attendus de l'extérieur étaient estimés à 72,8% du total des ressources à mobiliser et 43,3% du besoin global de financement¹⁵. Mieux, les concepteurs de ce plan prévoyaient que sa pleine réalisation ne pourrait être obtenue que si la mobilisation des ressources externes est satisfaisante. Dans le cas contraire, il allait être remis en cause jusque dans les équilibres sectoriels qu'il voulait instaurer. Cette prépondérance des crédits étrangers dans le financement de ce plan contrasta avec le principe du « comptons d'abord sur nos propres forces » brandi par les responsables de la révolution.

En somme, le gouvernement révolutionnaire mobilisa les moyens financiers dont il disposait pour asseoir les bases du secteur industriel qu'il voulait comme moteur du développement économique du pays. L'agriculture dont il en fit la base, c'est-à-dire la source d'approvisionnement des industries naissantes en matières premières ne reçut qu'un

¹³Bénin, MPSAE, Plan d'Etat de développement économique et social 1977-1979, rapport de synthèse, Cotonou, 1976, p. 61. Cité par D. Awo, 2013-2014, p. 154.

¹⁴D. AWO, *op. cit*, 2014, p.154

¹⁵ Godin, 1986 : p.37.cité par D.AWO, 2014, p. 154

saupoudrage financier. Mais, les discours et le plan de ventilation des crédits à accorder n'allaient pas, à eux seuls, suffire pour atteindre les objectifs fixés. La mobilisation et la réorganisation des forces productives furent déterminantes pour la réussite des actions révolutionnaires menées dans le cadre de la nouvelle politique industrielle.

II₂- Les dispositions pour une industrialisation réussie

Conscients du rôle de moteur de l'économie nationale dévolu à l'industrie, les pouvoirs publics ont mis en branle tout un arsenal d'actions (même si ces dernières se sont révélées insuffisantes) pour promouvoir ce secteur. Ces actions se sont insérées soit dans le cadre des attributions de différentes organisations chargées de la promotion, soit dans le cadre de mesures incitatives à l'investissement dans le secteur industriel. Le rôle de moteur assigné à l'industrie béninoise à partir 1972 amena l'Etat à adopter une stratégie pour son développement. Ainsi, la Banque Dahoméenne du Développement (BDD) changea de nom et de rôle en 1975 et devint la Banque Béninoise du Développement (BBD). Elle devint alors une véritable banque d'Etat qui contribua aux nombreux efforts du développement industriel.

2.2.1- Les organismes chargés de la promotion des entreprises industrielles.

Au Bénin, il n'existait pas une institution spécialisée chargée de la promotion industrielle. Les actions de promotion des entreprises émanaient d'organismes différents qui conjuguèrent leurs forces pour le même but¹⁶. Il s'agissait de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin, de la Banque Béninoise de Développement, du Bureau Central des Projets. A ces trois organismes, s'ajoutaient la Direction de l'Industrie du ministère des finances et de l'économie¹⁷, et le Centre National pour la Promotion Industrielle.

- **La Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB)**

On peut regrouper les attributions de cette chambre en deux catégories : le Service d'Information et Action de formation et de perfectionnement.

Dans le cadre du Service d'Information, la Chambre du Commerce et d'Industrie du Bénin assurait des actions de renseignements, de conseils en matière juridique, financière, fiscale et sociale ; en matière de gestion commerciale ou financière et en matière

¹⁶.ADOHINZIN (A.) et ADJOVI (L.), *Etude typologique et impact socioéconomique de l'industrie béninoise*, Mémoire de maîtrise, Université Nationale de Bénin, 1988, p.40.

¹⁷En 1973, le département chargé de l'industrie était le Ministère de l'Economie et des Finances. C'est pour mettre en relief le développement industriel qu'il a été créé le Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme en avril 1974 ; le Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat en janvier 1976 ; et le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie en février 1980.

d'implantation d'entreprises industrielles. Elle fournit aux promoteurs, des renseignements sur les zones saturées et celles encore exploitables. En matière de commerce extérieur (export-import), la Chambre de Commerce et d'Industrie informe les industriels et commerçants béninois sur les formalités de réglementation interne et externe applicable au commerce local (décrets, marchandises de monopole, octroi de licences d'importation etc.). Ainsi, les industriels peuvent par exemple s'informer sur l'évolution de la conjoncture économique à travers les réunions d'information et les rencontres qu'organise la chambre pour étudier les textes en vigueur et pour inciter les chefs d'entreprises à innover afin de faire face aux changements et à l'évolution économique prévisible.

Pour donner aux entreprises, les dirigeants, les cadres, le personnel qualifié dont elles ont besoin, la CCIB consacre une part de son budget à la formation et au perfectionnement. Elle met en place, à l'attention des chefs d'entreprises et de leurs collaborateurs, des modules de formations accessibles et adaptées à leurs besoins dans des domaines aussi divers que la gestion commerciale, la gestion financière, la comptabilité, la promotion des ventes, etc. Ainsi, les industries béninoises sont directement concernées par la CCIB. Elle est « leur affaire », elle est leur représentation officielle auprès des pouvoirs publics. Elle exprime leur point de vue au niveau le plus élevé de l'intérêt général sur les problèmes économiques importants. Elle est présente en leur nom dans toutes instances où l'avenir de l'industrie est en jeu. Elle met à leur service des moyens d'information et de formation.

- **La Banque Béninoise pour le Développement**

La Banque Béninoise pour le Développement avait précisément pour vocation statutaire d'apporter son concours financier pour la réalisation de tout projet de nature à promouvoir le développement économique et social de la République Populaire du Bénin.

Ainsi, elle octroie généralement deux sortes de crédits : les crédits d'équipement et les crédits d'exploitation. Les crédits d'équipement sont des crédits à long ou moyen terme destinés à la création ou au développement des entreprises. Ils permettaient aux entrepreneurs d'acquérir des immobilisations et de moderniser leurs installations. Ils couvraient les facteurs de production tels que les constructions, les matériels et outillages, les matériels de transport, les mobiliers, l'agencement et l'installation, fonds de commerce etc. Les crédits d'exploitation étaient à court terme destinés à résoudre des problèmes de non ajustement saisonnier ou permanent des flux financiers liés au cycle d'exploitation.

Le rôle de financement joué par la Banque Béninoise pour le Développement n'était qu'un des aspects d'un programme de promotion des entreprises industrielles.

En effet, la BBD assistait également les entreprises financées par elle dans la gestion de leur patrimoine. Cette assistance est une mesure d'accompagnement de l'opération financière. Des visites périodiques du service d'assistance aux entreprises de la BBD se font pour identifier des divisions fonctionnelles telles que la Section des Etudes chargée de la réalisation des études conjoncturelles et de marché ; de la collecte des données économiques, de l'élaboration des projets ; la Section Ingénierie responsable de la conduite de l'étude technique des entreprises et la Section Assistance de Gestion chargée de la mise en place d'une organisation de gestion dans les entreprises et aussi d'une politique commerciale de l'entreprise assistée. Il existe une collaboration étroite entre ces trois divisions.

- **Le Bureau Central des Projets**

Le Bureau Central des Projets a été créé par ordonnance n° 76-2 du 05 janvier 1976. Il est une direction spécialisée du Ministère du Plan et de la Statistique qui a pour objet de procéder, pour le compte du gouvernement à l'identification et à l'élaboration des études de projets de développement économique, industriel et en suivre l'exécution. Il participe aux études préliminaires pour la réalisation de projets nationaux et aux possibilités d'implantation d'unités de production industrielle et agro-industrielle nationales ou mixtes. Il contribue ou participe aux grandes études de bureau ou de mission d'étude des organismes extérieurs ; assiste le gouvernement dans la recherche des sources de financement et les promoteurs industriels dans la préparation et dans la réalisation de leurs projets. Il fournit aux entreprises les informations dont elles ont besoin sur les marchés intérieurs et extérieurs, assiste les entreprises existantes dans leur gestion technique, commerciale et financière et donne au gouvernement tout avis relatif à la promotion industrielle. Il suit enfin, l'exécution des projets inscrits au plan de développement économique et social.

Pour accomplir correctement cette tâche à lui confiée, le Bureau Central des Projets s'est doté des structures telles que le département des projets chargé de toutes les études techniques des projets d'investissement et le département économique et financier qui comporte deux divisions : une division « Economie » qui analyse la partie économique des projets et une division chargée de l'assistance aux entreprises.

- **La Direction de l'industrie (DIN)**

Ces attributions portaient essentiellement sur la protection et la promotion industrielle d'une part, et le contrôle industriel d'autre part.

La Protection et la Promotion Industrielle est créée pour faciliter l'élaboration et la réalisation des projets. A ce titre elle étudie les dossiers présentés à la commission technique des investissements ou au Ministre des Finances et de l'Economie en vue d'obtenir une autorisation d'installation. Elle contribue à l'élaboration des dossiers, suit la réalisation des grands projets industriels, analyse la conjoncture industrielle et procède à des études sectorielles. Le service chargé du contrôle industriel vérifie le respect des engagements pris par les entreprises privées ou publiques bénéficiaires du code des investissements¹⁸ et d'une manière plus générale, veille au respect des réglementations douanières, et du travail en vigueur au Bénin. Il effectue des enquêtes sur la demande des promoteurs eux-mêmes ou des autorités compétentes, telles que la commission technique des investissements, le Ministre des Finances et de l'Economie, et donne des conseils à toute entreprise.

- **Le Centre National pour la Propriété Industrielle.**

Il a pour attribution la protection des marques de fabrique, des dessins ou modèles industriels et la répression de la concurrence déloyale. Il exerce ses fonctions en liaison avec l'Organisation Africaine de la Propriété Industrielle (OAPI).

Par ailleurs, il est chargé de l'information et de la documentation en matière de brevets et de technologie. Il est clair qu'en ce domaine, aucune action positive ne peut être menée sans moyens financiers et humains, car pour ce centre, il s'agissait non pas seulement de protéger des brevets et d'encourager des inventions, des innovations, mais aussi d'inciter les auteurs au dépôt de leurs brevets¹⁹.

2.2.2- Les mesures incitatives au développement industriel

Les mesures incitatives sont essentiellement de deux ordres : le code des investissements et les régimes privilégiés du code.

Le code des investissements n'est autre chose qu'un ensemble de mesures incitatives mises en place pour conférer aux entreprises bénéficiaires, un certain nombre d'avantages fiscaux et douaniers. L'application du code de 17 janvier 1972 n'a pu empêcher les investisseurs de s'orienter de manière préférentielle vers les secteurs spéculatifs, en l'occurrence ceux de l'immobilier et du commerce. Il n'a pas mis fin à la concentration des activités dans la ville de Cotonou. De plus, les problèmes de la dépendance à l'égard de l'étranger n'ont nullement été résolus. C'est pour cela que l'Etat béninois adopta un nouveau

¹⁸ Réalisation des investissements, protection, niveau de l'emploi, formation professionnelle.

¹⁹ Idem ibidem, p.19

code des investissements le 20 mai 1982²⁰. Il se présente sous forme de quatre régimes principaux, dont l'éligibilité à l'un de ces régimes est relative à la taille, de la nature des activités, du montant des investissements à réaliser et de la localisation des projets. Les privilèges découlant de l'admission éventuelle à un certain nombre de garanties que l'Etat béninois accorde aux entreprises afin de stimuler l'investissement.

Les régimes privilégiés du code pouvaient être accordés aux entreprises nouvelles comme anciennes à l'occasion de leur extension ou reconversion en fonction de leur intérêt pour l'économie nationale. Mentionnons que les entreprises industrielles transformatrices de matières ou produits bruts dont le taux de valorisation n'est pas au moins égal à 50 % sont expressément exclues des bénéfices des régimes privilégiés.

En ce qui concerne l'industrie, le régime «A » est accordé pour une durée qui ne peut excéder cinq ans. L'agrément de ce régime comporte l'exonération des droits et taxes perçus à l'importation, à l'exception de la taxe de voirie sur le matériel, les machines et l'outillage directement nécessaires à la production et à la transformation des produits. Une réduction de 75 % au maximum des droits et taxes perçus à l'importation sur les matières et produits entrant intégralement ou pour partir de leurs éléments dans la composition des produits finis, sur les matières premières ou produits qui, tout en ne constituant pas un outillage et n'entrant pas dans les produits ouvrés ou transformés, sont détruits ou perdent leur qualité spécifique au cours des opérations directes de fabrication et sur les matières premières et produits destinés au conditionnement et à l'emballage non récupérables, des produits ouvrés ou transformés. Une réduction des droits de sortie applicables aux produits préparés, manufacturés, exportés par l'entreprise : les taux en sont fixés par le décret d'agrément. Les matières premières importées en vue de la fabrication d'objets ou produits destinés au conditionnement sont, dans les mêmes conditions, soumis au régime de l'admission temporaire. Exemption de la taxe sur le chiffre d'affaires intérieures.

Pour ce qui est du régime « B », l'agrément est accordé pour une période qui ne peut excéder huit ans et comporte, outre les avantages du régime « A », les privilèges ci-après : les bénéfices réalisés au cours des deux premiers exercices ne sont pas provisoirement soumis à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux. Ces bénéfices non imposés doivent être comptabilisés à un compte de réserve obligatoire intitulé « Réserve ». La capitalisation de cette réserve n'est provisoirement soumise à aucune taxation : impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux au taux en vigueur réduit de 50 % ; les bénéfices réalisés pendant

²⁰ Loi n° 82-005-20/05/ 1982 portant code des investissements.

les trois exercices suivants : les deux premiers sont passibles de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux au taux en vigueur réduit au tiers ; les bénéfices réalisés postérieurement à la clôture du cinquième exercice sont passibles de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux au taux en vigueur. En ce qui concerne le matériel de très haute technicité l'entreprise peut pratiquer un amortissement accéléré.

Le régime « C » quant à lui, s'adresse aux entreprises très importantes pouvant nécessiter une longue période d'installation avant de trouver leur rythme normal d'exploitation et dont l'implantation, d'un intérêt capital pour le développement économique de la nation, nécessite des mesures exceptionnelles. Ces entreprises passaient avec la République Populaire du Bénin des conventions d'établissement dont la durée ne peut excéder quinze années. En plus des avantages consentis dans le cadre des deux premiers régimes « A et B », le bénéfice du régime « C » dispose des garanties générales et financières (liberté des transferts financiers, liberté de gestion, liberté commerciale, etc.) et bénéficie d'une stabilisation de son régime fixe pendant quinze années au maximum. Ainsi, des conditions reconnues favorables sont accordées aux capitaux étrangers qui paradoxalement ne s'investissent que trop prudemment.

Le régime « D » est un régime d'encouragement aux petites et moyennes entreprises appartenant à des nationaux et aux coopérations dont l'activité à caractère industriel, touristique et artisanal peut aider au développement économique et social de la nation.

Les avantages découlant de l'attribution du code des investissements ont été résumés dans le tableau suivant :

Tableau n°5: Avantages découlant de l'attribution du code des investissements

NATURE DE L'AVANTAGE	REGIME(A)	REGIME (B)	REGIME (C)	REGIME (D)
Exonération des droits d'entrée sur matériels et installations.	Taux d'exonération 75%(2)	Taux d'exonération 100%	Taux d'exonération 100%	Taux d'exonération 100%(2)
Exonération des droits d'entrée sur matières premières, matières consommables.	Taux d'exonération 50%	Taux d'exonération 50%	Taux d'exonération 50%	Taux d'exonération 100%
Exonération de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.	Taux d'exonération -2ans : 100% -puis pendant 5 ans 50%	Taux d'exonération - 2ans 100% - Reste de la période d'agrément 1/3	Taux d'exonération -2 ans : 100% -Reste de la période d'agrément 1/3	Taux d'exonération - 2ans :100%
Exonération de la taxe sur le chiffre d'affaires	Taux 0%	Taux% 100%	Taux100%	Taux d'exonération - 2ans :100% Si 50% du bénéfice réinvesti
Exonération de la taxe à L'exploitation	Taux 0%	Taux 75% maximum	Taux 75% Maximum	
Divers			Stabilité des conditions Juridiques, économiques et fiscales.	

Source : Tiré de F. GODIN, *op.cit*, 1986, p. 124

II₃- L'expansion du tissu industriel béninois

La nouvelle stratégie donna la priorité aux industries de biens de production et au marché intérieur. En fait, l'investissement devait se concentrer dans la production des biens intermédiaires nécessaires aux industries existantes et sera orienté en priorité vers la satisfaction des besoins du marché intérieur. Pour ce faire, beaucoup d'industries ont été créées ou réhabilités dans différentes branches.

Ainsi, dans la branche des industries alimentaires et de boissons, les entreprises les plus représentatives étaient tombées sous le contrôle de l'Etat. Il s'agissait de :

- La Société Nationale pour l'Industrie des Corps Gras. Elle eut pour activité, la gestion des palmeraies sélectionnées et l'exploitation de toutes les usines de corps gras. Elle fut le monopole de l'Etat. C'est une société au capital de 600174742 de francs CFA.
- La Société Sucrière de Savè qui assurait l'exploitation du complexe agro-industriel sucrier de Savè comportant une plantation de canne à sucre et une usine de production de sucre. Son capital de 7,5 milliards de francs CFA était réparti entre le Bénin (49 %) et la LONRHO Ltd (5 %). Les investissements réalisés avoisinèrent 69 milliards de francs CFA.
- La Société Agro-animale Bénin-Arabe Libyenne qui démarra ses activités depuis 1981 avec pour objectif la production et la commercialisation des œufs, des poulets reformés, et de la provende de toutes catégories²¹.
- La Société Nationale des Fruits et Légumes qui gérait les usines de conditionnement de fruits (une usines de concentré de tomate, une usine de jus de mangue, une usine de noix d'anacarde).

Cette sous-branche comptait également une multitude d'entreprises privées dont les plus importantes étaient :

- Le Grand Moulin du Bénin, doté d'un capital de 438 millions de francs CFA. Cette entreprise eut pour objectif de transformer du blé en farine destinée à la planification.
- L'entreprise « Les Pâtes RIO » qui produisait du couscous et des pâtes alimentaires à partir de la semoule²² de blé importée de l'Espagne et de la France.

Dans la sous-branche des industries de boissons, nous avons la Société Nationale de Brasserie dotée d'un capital social de 3200 millions de francs CFA. Elle était la principale société productrice de boisson et disposait de plusieurs unités de production à Cotonou, à Possotomè et à Parakou pour produire et commercialiser de la bière, des boissons gazeuses et de l'eau minérale. Les activités de la BENINOISE étaient renforcées par celles de trois unités

²¹ La SABLI dispose de deux usines de productions de provendes héritées de l'ex-SODERA et de l'ex-Société industrielle de l'Atlantique.

²² Grains concassés de céréales. Particulièrement de froment, employé dans l'alimentation.

privées de production qu'étaient la SOBOGAZ, la Société OVERSAEAS et la Société BRAO.

La branche des industries textiles, de l'habillement et du cuir était la deuxième branche manufacturière après les industries alimentaires et de boissons de la période. On y dénombrait les entreprises telles que :

- La Société Béninoise des Textiles qui était une société d'économie mixte qui imprimait des écrus importés.
- L'Industrie Béninoise de Textile, une Société d'économie mixte, et un complexe intégré installé à Parakou qui, à partir du coton local, fabriquait des articles prêts à porter, des articles en tissu éponge, de la bonneterie, des tricots et des draps de lit.
- La Société des Industries Textiles du Bénin, créée avec le concours de la Chine, la SITEX avait pour objectif de fabriquer et de commercialiser des tissus écrus.
- La Société BATA, une société multinationale qui gérait une usine de chaussures à Cotonou.

La branche des industries de bois était dominée par trois grandes sociétés. Il s'agissait de :

- La Société de Fabrication de Portes Iso planes et l'entreprise DAIZO qui étaient les entreprises de menuiserie de grande taille
- L'Office National du Bois un complexe industriel qui ouvrit ses portes en Juin 1984 et dont la principale usine est la Scierie de Bohicon.
- La Coopération du Meuble qui est l'entreprise la plus représentative de toutes les coopératives exerçant leurs activités dans le domaine de la transformation du bois.

Dans la branche des industries de fabrication de papier, il n'existait aucune industrie au Bénin. Mais au rang des imprimeries, on comptait l'Office National d'Édition, de Presse et d'Imprimerie qui est une entreprise publique entourée d'une trentaine d'entreprises privées.

Pour ce qui est de la branche des industries chimiques et pharmaceutiques on comptait dix-sept entreprises en activités dont les plus importantes étaient :

- La Société Béninoise de Gaz Industriel qui produisait principalement de l'oxygène et de l'acétylène à partir du carbure de calcium importé de la France ;
- La Savonnerie d'AGBOKOU qui produisait des savons de toilettes, de ménage et de la glycérine brut à partir de matières premières locales (huile de palme, huile de palmiste.) ;

- Société Béninoise de Parfumerie qui est une société privée créée en 1975 et dont le capital était réparti entre le groupe français CHARPENTIER (49 %) et les privés béninois (51 %). La SOBEPAR conditionnait des produits de beauté, notamment les parfums, les crèmes, champoings ;
- La Société Béninoise des Peintures et Colorants qui est une société privée dont le capital appartenait dans une proportion de 10 % aux privés béninois. Elle produisait sous licence les peintures ASTRAL et les colorants.

La branche des industries chimiques était dominée par les petites et moyennes industries. Elles employaient chacune une vingtaine de personnes au maximum et leur capital social variait entre deux et vingt millions de francs CFA. On distinguait : la Pharma quick, AFRICAN FOAM and MATTRESS, Plastiques et Elastomères du Bénin, Benin Chemical and Marketing, Société Industrielle des Plastiques, Bénin Détergent, BIO-BENIN, Poly-Product, Société des Pesticides du Bénin, Compagnie Africaine de Métaux et de Produits Chimiques, Savon JOJO, Silence Flam, Société pour le Développement Industriel du Bénin.

En ce qui concerne la branche des industries de fabrication des produits minéraux non métalliques, elle comptait essentiellement trois entreprises en activités :

- Société des Ciments du Bénin: c'est une société d'économie mixte dont le capital était partagé entre l'Etat béninois (51 %) et des financiers privés (49 %). Elle produisait deux variétés de ciments (le CPA 325 et le CPJ 325).
- Société nationale des Ciments: c'est une société d'Etat au capital de 500 millions. Elle démarra ses activités en 1978 et produisait du ciment CPA. Les investissements réalisés étaient évalués à 2400 millions de francs CFA.
- Société des Ciments d'Onigbolo: elle était une société d'économie mixte dont le capital de 10 milliards de francs CFA était réparti entre le Bénin (5 %), le Nigeria (43 %) et F.L. SMDTH and Co (6 %). Elle eut pour vocation l'exploitation du gisement de calcaire d'Onigbolo. Elle produisait du clinker et du ciment CPA 325.

Notons cependant qu'on comptait également dans la branche, une société d'économie mixte dénommée Céramique Industrielle du Bénin dans laquelle l'Etat béninois avait une participation de 80 % au capital social. Mais elle a fermé ses portes en 1985.

Dans la branche des industries de fabrication de produits métalliques et mécaniques, il n'existait non plus aucune industrie au vrai sens du terme dans le pays. A part l'Organisation Commune Bénin Niger(OCBN) pour les chemins de fer, de transports et de marchandises qui

gérait les chemins de fer et qui avait une certaine expérience dans le traitement des moteurs et la fabrication des pièces, la branche ne comportait que quelques fabriques et ateliers de réparation d'automobiles, d'appareils électroménagers, de forges etc. Dans ce cadre, les unités les plus importantes étaient :

- La Coopération Béninoise de Matériels Agricoles, elle était la principale source d'approvisionnement en matériels agricoles. Elle dispose de vingt et un ateliers répartis dans trois provinces du pays²³. Ces ateliers avaient pour activité la réparation du matériel agricole et la vente des pièces détachées. On avait également la Société de Transformation des Métaux, Les Forges et ateliers d'ADJAHA, l'Unité de montage de cycles et de cyclomoteurs, l'Entreprise DEGUENOU et Fils, la Société Béninoise de fabrication d'articles ménagers, la Société Béninoise de Pointes Galvanisées, les Constructions Métalliques du Sud.

La branche des autres industries était dominée par une entreprise d'Etat, la Manufacture de Cigarettes et d'Allumettes du Bénin et quelques entreprises privées dont les plus importantes étaient la Société Africaine des Techniques Electroniques et l'Industrie Béninoise de Réfrigération.

- La MANUCIA fut créée en mai 1985. Le coût de réalisation de cette unité était estimé à près de deux milliards de francs CFA dont 1,7 milliard de francs CFA financé par la Chine et 0,3 milliard de francs CFA par la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA)
- La SATEL quant à elle, apparaissait comme l'une des entreprises les mieux équipées de la branche. Elle avait pour activité la production de disques, de cassettes et le montage d'appareils électroniques et téléphoniques.
- L'IBER était spécialisée dans la réfrigération, elle procédait au montage des appareils réfrigérateurs. La mise en exploitation de l'unité n'avait pas encore démarré parce que le marché visé n'était pas encore ouvert²⁴

Dans la branche des industries extractives, les activités étaient sous le contrôle de l'Etat qui y intervenait par le biais des sociétés telles que la Société Bénino-Libyenne des Mines, la Société des Ciments d'Onigbolo, le Projet Pétrolier de Sèmè.

Le PPS qui est créée en 1979 suite à un contrat entre le Gouvernement de la RPB et Saga Petroleum Benin a.s.²⁵ afin de développer et d'assurer la production du champ pétrolifère

²³Borgou 12, Atacora 6, Zou 3.

²⁴ Marché local 5 %, marché sous régional 95 % de la production.

de Sèmè et pour le compte du Gouvernement béninois. D'un montant total d'environ trente-cinq milliards de francs CFA, il a été en majeure partie sous forme de crédits norvégiens à l'exportation et une faible partie de crédit britannique à l'exportation. A ces crédits à l'exportation s'ajoutait une contribution de l'Etat béninois qui dépassait 10 % des fonds investis. Le projet a démarré en avril 1980, date à laquelle tout le financement a été bouclé. Le premier baril de pétrole a été produit en octobre 1982, soit trente mois après le début du projet et ce, conformément aux prévisions initiales. Au cours de ces trente mois d'opération, toutes les installations du champ pétrolifère ont été conçues, réalisées, mises en place, et le premier puits de production a été foré.

La SCO exploitait les gisements de calcaire d'Onigbolo à partir duquel elle produit du clinker.

Quant à la BELIMINES, elle n'avait encore pu démarrer effectivement ses activités. La branche comptait également quelques unités d'exploitation de graviers et de sables.

La branche Electricité-Eau faisait l'objet d'un monopole d'Etat. La desserte en électricité et en eau était assurée sur toute l'étendue du territoire national par la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau créée en 1973. La SBEE importait du GHANA (Volta River Authority) par le biais de la Communauté Electrique du Bénin près de 85 % de l'électricité qu'elle fournissait ; le reste était produit sur place à partir de centrales thermiques installées dans différentes régions du pays.

Quant à l'eau elle était entièrement produite sur place à partir des forages et des eaux de surface²⁶.

Ce recensement nous permettra d'apprécier aussi bien le niveau d'industrialisation que le degré de concentration de l'industrie béninoise.

Il ressort que le Bénin paraissait très peu industrialisé si l'on s'en tient au nombre d'entreprises manufacturières recensées.

En effet, des recensements effectués dans d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest qui bénéficiaient d'un environnement économique plus favorable ont donné des résultats

²⁵ Société pétrolière norvégienne.

²⁶ ADOHINZIN (A.) et ADJOVI (L.), 1988, *Etude typologique et impact socioéconomique de l'industrie béninoise*, Mémoire de maîtrise en économie, Université Nationale du Bénin, 108 p.

relativement plus satisfaisants. Déjà en 1978, on estimait respectivement à 250 et plus de 300 le nombre d'unités industrielles au Sénégal et en Côte d'Ivoire²⁷.

Sur le plan géographique, l'industrie béninoise était très concentrée. Le centre de Cotonou regroupe, à lui seul, 80 % environ du total des industries manufacturières. Ce phénomène de concentration des industries est, de notre point de vue, une conséquence de la concentration du pouvoir administratif et des infrastructures socioéconomiques favorisant l'éclosion et le fonctionnement des unités industrielles. Les problèmes sociaux engendrés par cette concentration sont multiples à savoir : l'exode rural, la cherté des denrées alimentaires, la hausse des prix du loyer d'habitation, etc. Ce phénomène pourrait aussi s'expliquer par la proximité de raccordement à la voie ferrée, un sous-sol permettant l'implantation de l'usine avec les charges au sol que cette construction impose.

L'on comprend alors pourquoi Cotonou semble regorger d'unités parfois inutiles. C'est cette condition qui a déterminé par exemple l'emplacement de la SCB à proximité immédiate des quais. Il fallait limiter au strict minimum le transport des matières premières, marchandises pondérées, importées. Ce qui suspend les frais de transport et retarde le développement social des masses ouvrières et paysannes.

²⁷ Idem ibidem p.24

CHAPITRE III :
IMPACT DE LA POLITIQUE D'INDUSTRIALISATION SUR
LE PLAN SOCIO-ECONOMIQUE AU BENIN : 1972-1989

Pour apprécier la contribution du sous-secteur industriel au PIB, il est nécessaire d'examiner la Valeur Ajoutée Industrielle dans le Produit Intérieur Brut du pays au cours de la période d'étude.

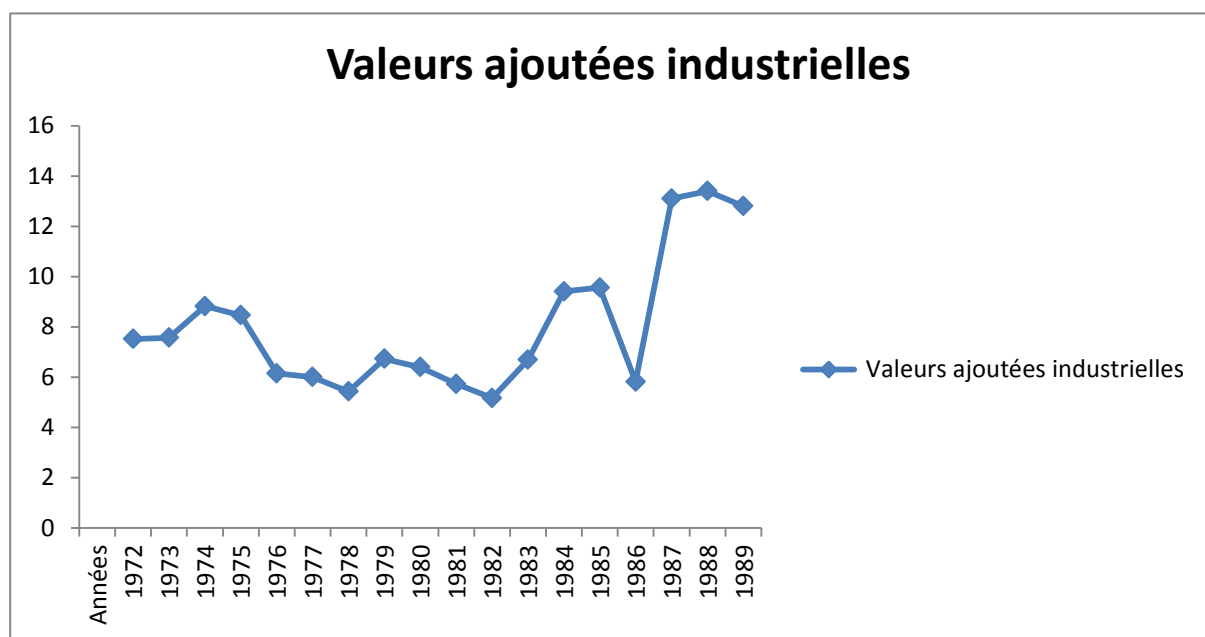
III1. La contribution du secteur industriel à la croissance de l'économie béninoise.

TABLEAU^o6: Evolution de la valeur ajoutée industrielle dans le Produit Intérieur Brut (en milliards de f.cfa) : 1972 à 1989.

Années	Valeurs ajoutées industrielles
1972	7,52
1973	7,57
1974	8,82
1975	8,46
1976	6,15
1977	6
1978	5,43
1979	6,73
1980	6,4
1981	5,73
1982	5,17
1983	6,69
1984	9,41
1985	9,56
1986	5,82
1987	13,1
1988	13,4
1989	12,8

Sources : Synthèse sur les Comptes de la Nation (1982-1986) ; Compte de la Nation 1985 ; Compte de la Nation 1979 ; les Estimations des agrégats de comptes nationaux à prix courant de 1970 à 1979. INSAE (Février 1982) et Comptes économiques 1988-1991.

Graph : Valeurs ajoutées industrielles



Source : Graphique réalisé à partir des données du tableau n°6 ci-dessus.

L'analyse de ce graphique révèle que de 1972 à 1982, la part de l'industrie dans le PIB est presque stable avec une tendance en moyenne de 6,6%. Le taux de croissance de la valeur ajoutée industrielle a évolué en dent de scie avec un sursaut en 1979. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que les investissements totaux cumulés atteignent 17,5 milliards de francs CFA contre 4,4 milliards de francs CFA seulement en huit ans plus tôt²⁸. On constate également une baisse considérable en 1976 avec une croissance négative. Les résultats escomptés au cours de cette période étaient dus à la volonté de l'Etat de faire de ce secteur le moteur de l'économie nationale. Surtout à partir de 1973 avec la création de la Direction de l'Industrie qui permettra une certaine organisation dans le domaine et en 1974, la création du Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme pour mettre en relief le développement industriel. Il y a également le plan triennal (1979-1981) qui accorda 45,7% des investissements au secteur de l'industrie comme le montre de tableau n°2(Voir page 20).

Nous pouvons dire que de 1972 à 1982, les efforts ont été entrepris par l'Etat dans le secteur industriel. Près de 200 milliards ont été investis durant cette période. Le chiffre d'affaire global des entreprises industrielles publiques et privées est passé de 13 milliards en 1972 à 40 milliards environ en 1982²⁹.

²⁸ Rapport sur l'état de l'économie nationale, 1993

²⁹ Le Bénin 10 ans de révolution, 1982, p. 37

Ainsi, sur le plan social, l'industrie avait contribué à la création d'emplois nouveaux et à l'élévation du niveau de vie des masses populaires. En 1972, l'industrie béninoise utilisait 2500 ouvriers et agents. En 1982, elle emploie près de 10000 ouvriers et agents. Du point de vue salarial, en 1972, la masse de salaires distribués était de 852 millions de francs CFA. Cette masse est passée à près de 6 milliards de francs FCA.

Au cours de la période 1982- 1989, on constate une amélioration dans le secteur de l'industrie avec une évolution en moyenne de 9,6 % de la part de la valeur ajoutée industrielle dans le PIB. Le taux de croissance de la valeur ajoutée industrielle est en dent de scie avec un sursaut en 1983 et une baisse considérable en 1986 et en 1989. Le sursaut pourrait s'expliquer par les mesures de restructuration prises en 1982 par le gouvernement du PRPB. Quant à la baisse, elle pourrait s'expliquer par l'explosion de la chaudière de la « Béninoise » quant on sait que sa part dans l'industrie béninoise est importante.

Malgré la priorité qui fut accordée au secteur de l'industrie, il contribua pour une part très faible à la production de la richesse nationale. Le premier bilan économique et financier dressé en 1980 avait révélé que des résultats enregistrés étaient globalement négatifs. Ce qui obligea le gouvernement d'alors à opérer des restrictions au cours de la période 1982-1988 à travers des applications comme la dissolution, la liquidation et la privatisation de la plupart des entreprises mal gérées.

Mais les mesures et réformes appliquées étaient insuffisantes pour insuffler une nouvelle dynamique au secteur de l'industrie.

III₂- Les causes de l'échec de la politique d'industrialisation

Malgré la volonté de l'Etat de faire de l'industrie le moteur de l'économie béninoise, celle-ci a montré ses limites à travers sa faible contribution au développement de l'économie nationale. Les causes de cet échec sont de notre avis la conséquence de la conjugaison de multiples difficultés aussi diverses que connexes. Il s'agit du déséquilibre structurel, de la dégradation de l'appareil de production, des difficultés d'approvisionnement, des difficultés liées aux débouchés, des problèmes de protection et des problèmes de gestion.

L'industrie béninoise se caractérisa par l'existence d'un nombre réduit d'unités industrielles de grandes tailles très capitalistiques et souvent sous dimensionnées (la sous utilisation des capacités et ses conséquences en terme de non-rentabilité en sont l'illustration) aux côtés desquelles foisonnèrent sans intégration réelle une multitude de petites entreprises à

la limite de l'artisanat. Ce déséquilibre structurel et ce caractère embryonnaire de l'industrie béninoise rendirent difficile tout processus de développement dynamique de l'économie nationale malgré le rôle de moteur du développement assigné à l'industrie.

La dégradation de l'appareil de production résulta de la vétusté des équipements industriels et de l'insuffisance de la maintenance. Il y a le non renouvellement du matériel productif, ce qui expliquait les pannes fréquentes observées au cours du processus de production dans certaines de ces unités, voire la destruction du matériel productif (cas de la catastrophe survenue à la « Béninoise » en 1986).

En ce qui concerne les difficultés liées à l'approvisionnement en matières premières, les entreprises utilisant essentiellement les matières premières locales furent confrontées à des difficultés d'approvisionnement qui s'aggravaient. Cette situation s'expliquait notamment par le faible niveau de production de ces matières premières (seulement 10% des crédits furent consacrés au secteur agricole) ; l'inorganisation dans leur collecte ; l'état défectueux des voies d'accès aux périmètres de culture qui allongent les délais d'acheminement des matières premières vers les usines (pour le transport du coton fibre) ; l'inexistence ou l'inefficacité des structures d'approvisionnement ; l'inadéquation des prix aux producteurs et le retard dans la mise en place des crédits agricoles et leur insuffisance.

Quant à celles qui utilisaient les matières premières importées, les difficultés d'approvisionnement furent liées à l'insuffisance de fonds de roulement qui conduit les institutions financières à un contrôle plus strict des crédits, en exigeant de la part des industries une garantie financière allant parfois jusqu'à 100% de la valeur des importations.

D'autre part les difficultés d'ouverture des crédits documentaires et les longs délais de transmission des documents aux banques étrangères perturbaient l'approvisionnement en matières premières des unités industrielles.

La fabrication locale des pièces de rechange étant très peu développée, la quasi-totalité des entreprises étaient dépendantes de l'extérieur pour leur approvisionnement. De ce fait, les délais, les coûts d'approvisionnement et parfois la non-conformité des pièces de rechange se traduisaient par des arrêts parfois longs du processus de fabrication, voire un arrêt de l'appareil productif.

Les entreprises béninoises furent confrontées à des difficultés liées à l'étroitesse du marché solvable (faiblesse des revenus monétaires des populations rurales, urbanisation limitée). De plus le marché local fut encombré de produits concurrents importés de manière

illicite et vendus à des prix très compétitifs, certaines unités industrielles surdimensionnées à l'origine n'arrivèrent pas à vendre toutes leurs productions. D'autres étaient confrontées à la chute des cours mondiaux de leurs produits et à la fluctuation des taux de change. Ce qui contribue à l'amenuisement de leurs recettes d'exportation. Cette situation est d'autant plus critique que les coûts et les prix deviennent élevés et la qualité des produits ne leur permettait pas d'être compétitive sur les marchés de la sous-région. Tout cela a pour conséquence le déséquilibre de la structure des finances des entreprises industrielles ; la dégradation du patrimoine industriel traduite par une érosion constante du fonds de roulement ; l'accroissement des pertes et l'impossibilité pour les entreprises de faire face à leurs dettes.

Les problèmes de protection du marché local restent un problème majeur pour l'industrialisation d'un pays. Dans tous les pays, l'industrialisation a besoin pour son démarrage d'un ensemble de mesures de protection vis-à-vis de la concurrence étrangère. Cette protection peut prendre diverses formes comme la protection tarifaire (augmentation des droits de douane pour pénaliser les importations de produits étrangers), les mesures de contingentement et les mesures déguisées de protection sous forme de législation sur la qualité des produits. En effet, plusieurs industries dénonçaient le fait que des produits importés illégalement (sans perception des droits de douane) étaient exposés chez des commerçants peu scrupuleux. Il faudrait renforcer les équipes chargées du contrôle et augmenter les pénalités.

La plupart des difficultés financières que connaissaient les entreprises industrielles béninoises relevaient de la gestion qui se caractérisait par le manque de rigueur dans la comptabilité, l'inexistence d'un plan de production et de maintenance, l'absence de tableau de bord et le défaut de contrôle de gestion (audits interne et externe).

Toutes ces difficultés auxquelles étaient confrontées à divers degrés les entreprises industrielles constituaient les causes de l'échec de la politique d'industrialisation que toute politique énergique de promotion au secteur doit prendre en compte. A ces difficultés s'ajoutaient les retombées de l'option idéologique (le socialisme) selon laquelle, l'Etat doit, pour lutter contre la bourgeoisie compradore, prendre la direction (Nationalisation) des secteurs stratégiques ou rentable du point de vue économique. Cette politique n'encourage pas les nationaux parce qu'elle ne garantit pas l'avenir aux investissements. Il y a également la crise de stagflation (1982-1983), les détournements crapuleux et impunis des deniers publics ; la corruption et la mauvaise gestion des entreprises publiques.

III₃- les conséquences sociopolitiques de la politique d'industrialisation

L'échec de la politique d'industrialisation pendant cette période n'est pas resté sans conséquences.

Ainsi sur le plan social, les retards dans le paiement des salaires s'accumulèrent à partir de la période 1987-1988 au point où l'Etat devait des arriérées de salaires aux fonctionnaires en 1989. Le 6 mai 1985, une agitation estudiantine et scolaire secoua les principales villes (Cotonou et Porto-Novo) suite à la décision du gouvernement le 10 avril 1985 de mettre fin aux recrutements. Ainsi, une répression sévère s'abattit sur cette contestation. Elle se solde par la mort d'un élève, Parfait ACACHAT, et l'arrestation de nombreux militants ou supposés du Parti Communiste du Dahomey (PCD). En 1988, sur fonds de crise, l'agitation estudiantine et scolaire reprend. Cette fois-ci, les bases de la contestation s'élargissent très rapidement aux fonctionnaires et même à certains paysans.

C'est sous cette pression sociale causée par la récession économique que les fondements institutionnels et structurels de l'Etat révolutionnaire furent remis en cause. A cet effet, entre le 31 juillet 1989 et le 25 février, une session conjointe spéciale du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin, du Comité Permanent, de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire et de son Conseil Exécutif National fut organisée. A l'issue de cette session, il est décidé que le Marxisme-léninisme n'est plus l'idéologie officielle de l'Etat béninois et est convoquée pour le premier trimestre de 1990, une conférence des forces vives de la nation. C'est à cette conférence que le pays est passé du socialisme scientifique au renouveau démocratique.

CONCLUSION

L'évaluation de la politique d'industrialisation de 1972 à 1989 a révélé que le Bénin est passé par des stratégies de développement à travers la nationalisation des secteurs vitaux de l'économie et ensuite la libéralisation de ces secteurs. Elle a également révélé des contre-performances et des échecs au point où il ne serait pas exagéré de dire que le décollage industriel du Bénin se fait attendre. Et pourtant, cette situation n'est pas due à une absence de volonté politique puisque l'option a été officiellement prise et traduite par des actes concrets. Ce n'est pas non plus par manque de financement du secteur industriel puisque sur la seule période allant de 1972 à 1990, l'Etat a investi cent cinquante (150) Milliards F CFA. Ce n'est pas aussi par manque industries puisque l'Etat en a créé une quarantaine et le secteur privé une centaine. Le modèle de développement industriel fondé sur le remplacement des importations mis en place n'a pas été viable. L'agriculture qui fut déclarée la base de l'économie a été également négligée. Les politiques économiques locales adoptées pendant cette période lésaient implicitement l'agriculture et les exportations, réduisant ainsi les recettes en devises; ce qui est devenu une sérieuse entrave au développement industriel.

L'objectif des réformes de 1982 était de réduire le rôle de l'État dans le processus d'industrialisation et de développement et de donner aux forces du marché plus de latitude en matière d'allocation de ressources. L'évaluation des différentes politiques d'industrialisation mises en œuvre au Bénin de 1972 à 1989 a révélé des contre-performances et des échecs. Les causes de ces échecs ou contre-performances déplorées sont multiples. Par ailleurs, les nouvelles dispositions prises par le gouvernement devront ouvrir des perspectives pour la promotion d'autres unités industrielles de la catégorie des petites et moyennes industries, aussi bien dans les zones industrielles à aménager que dans les points francs. C'est pour faire face à la crise socio-économique qu'à la fin des années 1990, les responsables politiques ont commencé à réévaluer leurs stratégies de développement pour éviter certaines des erreurs commises dans les phases tant d'industrialisation fondée sur le remplacement des importations que des programmes d'ajustement structurel.

Après l'échec de plusieurs plans de développement industriel en Afrique en général et au Bénin en particulier, on se pose la question de savoir si l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) joue son rôle dans le développement industriel des pays en voie de développement ?

SOURCES ET ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

I- Les sources orales

Noms et prénom	Dates et lieux de la collecte	Dates de naissance	Essentiel de l'information fournie	Fonctions
Ali HOUDOU	Entretien réalisé à son domicile au quartier Fidjrossè à Cotonou le 21 novembre 2015	Vers 1948	La ligne d'orientation politique du PRPB	Acteur politique
Aurélien Luc ADANDE	Entretien réalisé à la Direction Générale de l'Impôt et de la Douane à Cotonou le 14 décembre 2015.	Vers 1961	La politique de fiscalité et exonération douanière	Administrateur des impôts
Antoine SOSSOU	Entretien réalisé à la bourse de travail à Cotonou le 20 décembre 2015.	Vers 1958	Les types d'industrie	Consultant formateur en droit social
Pierre TCHINOUNTCHIN	Entretien réalisé à son domicile au quartier Akpakpa à Cotonou le 25 novembre 2015.	Vers 1945	Les raisons de la nationalisation	Acteur politique

II- Ouvrages généraux

ADAM (S.K.) et BOKO (M.), 1983, *Le Bénin*, Paris, éd. Edicef (réed), 95 p.

BURDANT (J.) et alii, 2001, *Histoire des faits économiques*, Paris, éd. Véronique Delors, 383 P.

ALMEIDA-TOPOR (H.d'), 1993, *L'Afrique au XX^e siècle*, Paris, A. colin, p. 258

DUMONT (R.), 1978, *L'Afrique Noire est mal partie*, Paris, éd. du Seuil, 254 p.

LIHOUEYOU (C.), 2011, *50 ans de vie parlementaire au Bénin*, Cotonou, éd. FIC, 346 p.

METINHOUE (P.), 2006, *Les Ministres du Dahomey et du Bénin Mai 1957-Février 2006*, Porto-Novo, éd. CNPMS, 371 p.

MICHEL (V.), 1993, *Dictionnaire économique, finance, banque-comptabilité*, Paris, éd. Dalloz, 674 p.

MONTOUSSE (M.) et alii, 2000, *100 fiches pour comprendre l'histoire économique contemporaine*, Paris, éd. Léila Moussouni, 224 p.

SAVAS, E.S, 1990, *La privatisation pour une société performante*, Mayenne, Imp. FLOCH, éd. Nouveaux Horizons, 326 p.

GODIN (F.), 1986, *Bénin 1972-1982, La logique de l'Etat africain*, Paris, L'Harmattan, 135 p.

III- Mémoires et thèses

ADJIBADJI (H.T.), 1991, *La contribution du secteur industriel dans la formation du produit intérieur brut du Bénin (1970-1986)*, Mémoire de maîtrise, Université Nationale du Bénin, 63 p.

ADOHINZIN (A.) et ADJOVI (L.), 1988, *Etude typologique et impact socioéconomique de l'industrie béninoise*, Mémoire de maîtrise, Université Nationale de Bénin, 108 p.

GBAGUIDI (M.O.) et DABA (L.), 1992, *La politique d'industrialisation au Bénin de 1981 à 1990 : Evolution des mesures d'incitations et de production*, Mémoire de maîtrise, Université Nationale du Bénin 60 p.

HOUSSAEN (C.), 2012, *Analyse des investissements publics et privés au Bénin : perspective pour une croissance durable*, Mémoire de licence, UAC/FASEG, p. 68

TOPONOU Hubert(M), 1992, *Evolution des industries agro alimentaires au Bénin : le cas des huileries de palme (1950-1990)*, Mémoire de maîtrise, Université Nationale du Bénin, 151p.

AWO (D.A.), 2014, *Problématique du développement agricole au Dahomey/BENIN de 1960 à 2010*, thèse doctorat unique, Université d'Abomey Calavi, 153p.

AWO (D.A.), 2003, *Puissance publique et politiques agricoles au Dahomey (Bénin) : 1946-1975*, mémoire de maîtrise d'Histoire, Université d'Abomey Calavi, 121 p.

TAHO (A.S.), 2011, *Etude Critique des Plans de Développement Economique et Social du Dahomey-Bénin (1946-1992)*, mémoire de maîtrise d'Histoire, Université d'Abomey Calavi, 154p.

IV- Publication diverses et revues spécialisées

CEE/ACP : L'industrialisation dans les Etats ACP. Courrier n° 60 (Mars-Avril 1980).

CEE/ACP : Les investissements. Courrier n° 102 (Mars-Avril 1987).

Code des investissements de la RPB (1982).

Les rencontres africaines : Dossier Bénin (1987).

Rapport préliminaire sur l'industrie des produits minéraux non métalliques. (Projet BEN 83/010/MFE/DCI).

Rapport sur l'état de l'économie nationale, 1993.

Synthèse sur les Comptes de la Nation (1982-1986).

Compte de la Nation 1985.

Compte de la Nation 1979.

Les Estimations des agrégats de comptes nationaux à prix courant de 1970 à 1979. INSAE (Février 1982).

Comptes économiques 1988-1991.

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. Evolution et perspectives de l'économie béninoise : *1970-1990*, rapport provisoire, Cotonou, 1983.

Plan stratégique de développement du secteur de l'industrie, 2013-2020, octobre 2013.

Le Bénin 10 ans de révolution, Cotonou, Graphic Ouest Africa, 1982, p.159.

TABLE DES MATIERES

Sommaire.....	II
Dédicace.....	III
Remerciements.....	IV
Intitulés des sigles et acronymes.....	1
INTRODUCTION.....	4
CHAPITRE I :.....	4
ETAT DES LIEUX DU TISSU INDUSTRIEL AU DAHOMEY : 1960-1972.....	7
I1- L'industrie, parant pauvre des investissements publics (1963 à 1970).....	8
I2- Des industries de transformation pour l'exportation.....	10
I3- Une faible participation à la croissance économique.....	11
CHAPITRE II : STRATEGIE NOUVELLE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL AU BENIN : 1972 1989.....	12
II ₁ . La vision industrielle du PRPB : (1974-1982).....	13
II2 - Les dispositions pour une industrialisation réussie.....	17
2.2.1- Les organismes chargés de la promotion des entreprises industrielles.....	17
•La Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin.....	17
•La Banque Béninoise pour le Développement.....	18
•Le Bureau Central des Projets.....	19
•La Direction de l'industrie (DIN).....	19
•Le Centre National pour la Propriété Industrielle.....	20
2.2.2- Les mesures incitatives au développement industriel.....	20
II3- L'expansion du tissu industriel béninois.....	23
CHAPITRE III :.....	30
IMPACTS DE LA PLITIQUE D'INDUSTRIALISATION SUR LE PLAN SOCO- ECONOMIQUE AU BENIN : 1972-1989.....	30
III1. La contribution du secteur industriel à la croissance de l'économie béninoise.....	31
III3- les conséquences sociopolitiques de la politique d'industrialisation.....	36
CONCLUSION.....	37
SOURCES ET ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES.....	38
TABLE DES MATIERES.....	41